



EXAMEN PROFESSIONNEL D'AGENT SOCIAL DE 1ERE CLASSE

ANNEE 2012

EPREUVE D'ADMISSIBILITE - CORRIGE SUJET

Une épreuve écrite à caractère professionnel portant sur les missions incombant aux membres du cadre d'emplois. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en **trois à cinq questions** appelant de brèves réponses ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents (durée : 1 heure 30, coefficient 2).

CORRIGE

1^{ère} question (5 points)

- abaissement du nombre d'enfants accueillis en MAM à 12 ! Ce nombre est actuellement de 16.
- L'assistant maternel en charge de l'accueil ne serait pas rémunéré pour cette fonction. Les 2 organisations demandent que ce temps d'accueil soit rémunéré.
- Obligation de 2 ans d'expérience préalable de garde à domicile pour l'assistant maternel exerçant en MAM.
- Rétablissement obligatoire de la convention entre l'assistant maternel, la CAF (caisse d'allocations familiales) et le département.
- Suppression de l'instauration d'un seuil automatique du nombre d'enfants accueillis lors de la première demande d'agrément.
- Maintien des 60 heures de formation préalable avant l'accueil alors que le texte ne prévoit que 30 heures de formation.

2^{ème} question (5 points)

Il est urgent de donner des subventions aux logements foyers tant pour la rénovation que pour le fonctionnement.

Pour la rénovation :

Il faut rénover les logements foyers sans pour autant répercuter le coût des rénovations sur le reste à charge des personnes accueillies.

Pour le fonctionnement

Extension du forfait soins courants à l'ensemble des foyers logements.

La création du « forfait autonomie » pour permettre une meilleure prise en charge des personnes accueillies.

3^{ème} question (5 points)

Les bénéficiaires de l'aide à domicile sont de plus en plus âgés et dépendants. L'aide à domicile nécessite donc plus de temps, de personnel et d'argent. L'aide exceptionnelle promise ne sera versée qu'en deux fois : 50 % en 2010 et 50 % en 2013.

La réforme de la prise en charge de la perte d'autonomie n'est plus en discussion.

La tarification doit répondre au mieux aux besoins qui s'expriment sur le terrain.

Pour que le service soit « rentable », il faudrait faire plus avec les mêmes personnels, donc réduire l'intervention à domicile à 15 minutes. C'est un grave paradoxe.

4^{ème} question (5 points)

Pour l'étude sur l'évolution du RSA depuis sa mise en place il y a 3 ans, 6 catégories de foyers ont été retenues.

Pour la catégorie « homme seul » les 2 premières années 35 % de bénéficiaires, puis une nette diminution pour la dernière année.

Les % pour la catégorie « femme seule » restent stables.

Très peu de bénéficiaires pour la catégorie « famille monoparentale homme » par contre pour la même catégorie mais celle des femmes seules, les % restent stables entre 30 et 35 %.

On note une augmentation sensible pour la catégorie « couple sans personne à charge ».

Par contre une très nette augmentation des bénéficiaires pour la catégorie des « couples avec personnes à charge ».